

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT ANDRÉ BRISSON ET TENUE LE 7 JUIN 2016 À 19H30, À LA SALLE BELLEVUE SITUÉE AU 64 RUE DE LA CULTURE ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers

Michel Bédard, district 1

Paul Edmond Ouellet, district 2

Alain Lauzon, district 3

André Brisson, district 4 et maire suppléant

Jean Simon Levert, district 5

Madame la conseillère

Lise Lalonde, district 6

RÉSOLUTION 8665-06-2016

DEMANDE DE PROJET MAJEUR DE DÉVELOPPEMENT VISANT L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DES HORIZONS, LOT 5 413 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet majeur de développement a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement par monsieur Donald Provost, mandataire pour 9259-9547 Québec inc. en faveur d'une propriété située sur la rue des Horizons, lot 5 413 928 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au P.I.I.A. - 004 : projet de lotissement majeur du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 197-2011;

CONSIDÉRANT Qu'afin d'assurer le respect du critère E-1 relatif à l'utilité des espaces de parcs et E-4 relatif à l'intégration des espaces de parc sur le territoire, il y a lieu d'imposer la condition suivante :

que l'accès au parc-espace vert se retrouve vis-à-vis l'entrée du projet, entre les lots résidentiels plutôt qu'au fond dans la virée ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement majeur respecte les critères du P.I.I.A.-004;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1842-05-2016, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de projet majeur de développement, à la condition mentionnée précédemment.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER la demande de projet majeur de développement en faveur de la propriété située sur la rue des Horizons, le tout conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 8 juin 2016

(S) ANDRÉ BRISSON

Maire suppléant

(S) GILLES BÉLANGER

Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME Le/8 juin 2016

Danielle Gauthier

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe